

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/12/15-05-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 15 décembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui dispose l'obligation de désigner un référent en matière de handicap dans les établissements,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu l'avis favorable de la CFVU du 03 décembre 2020,

Considérant que le montage du diplôme d'établissement relatif à la formation du référent handicap s'inscrit dans l'une des quatre missions interdisciplinaires confiées au Groupements Interdisciplinaires de Formations Thématiques (GIFT) ; que ce diplôme d'établissement est porté par le GIFT Handicap ;

DECIDE :

OBJET : Création d'un diplôme d'établissement

Le Conseil d'administration approuve la création d'un diplôme d'établissement au titre de l'année 2020-2021, dans le cadre du GIFT Handicap, à savoir le Certificat d'Université « correspondant handicap du secteur public ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 15 décembre 2020




ERIC BERTON
Président d'Aix-Marseille Université